



Centre d'Etudes et de Recherche sur la Vigne et le Vin



L'avenir du terroir Gérer de la complexité par la gouvernance locale

Jean-Claude HINNEWINKEL, professeur des Universités, UMR ADES / CERVIN, Université M. de Montaigne – Bordeaux3

Résumé : *Le terroir est considéré ici comme une construction sociale plus qu'un espace naturel exceptionnel dont les potentialités ont été révélées par les hommes. Il n'est pas seulement un sol viticole dont il faut s'inquiéter du devenir face aux agressions des modes de mise en valeur. Il n'est pas seulement un climat dont il faut anticiper les modifications dans les décennies à venir. Il n'est pas davantage la seule mise en relation de ces deux facteurs, mais interactions de ceux-ci avec les savoir-faire et donc les hommes. Le terroir est avant tout un espace de production organisé, structuré par des hommes et au delà des avantages comparatifs qui ont présidé à leur création, la permanence des grands terroirs est dépendante de la valorisation de la rente territoriale par les sociétés qui les exploitent, plus sûrement que des terroirs d'exception souvent mis en exergue par les agronomes. C'est donc la complexité du système géographique « terroir » qu'il nous faut prendre en compte pour en mobiliser tous les ressorts.*

Et parmi eux, il en est un, trop peu souvent mis en exergue, le système d'action, lieu des jeux conflictuels entre les acteurs du terroir. Ce sont les acteurs qui structurent véritablement le terroir car ils gèrent les interrelations entre toutes les composantes du système. La question de l'avenir du terroir ne devient-elle pas dès lors celle de la gouvernance locale de la production dans le cadre d'une politique publique qui, de nationale, est devenue européenne et qui demain sera sans doute mondiale ?

The terroir is here regarded as a social construction more than as an exceptional natural space of land where human intervention has revealed its potentialities. It is not only a wine-producing soil whose future can be questioned considering the aggressions of developing methods. It is not only a climate area where changes have to be observed throughout the years. It is not more simply the interrelation between those two factors, but interactions between those factors and know how and so to say human intervention. The terroir is above all an organised space of production, structured by human beings and beyond the comparative advantages that prevailed their setting up. The longevity of well-known terroirs depends on the development of the territorial rent by exploiting companies, more surely than exceptional terroirs that have often been enhanced by agronomists. The complexity of the geographical system "terroir" has to be considered in order to make the most of its structures. One of these structures is too rarely enhanced, the system of actions, where conflictual games between actors of the terroirs take place. The actors actually give structure to the terroir by ruling interrelations between all parts of the system. Does the question of the future of the terroir not consequently join the question of the local governance of the production in the context of public policies that, from national, became European and may be global tomorrow?

S'interroger sur l'avenir des terroirs dans la mondialisation impose de préciser de quelle modalité des terroirs pour parlons afin de pouvoir dans un second temps envisager quelles formes pourrait prendre ce futur ?

Le terroir est avant tout un espace de production organisé, structuré par des hommes. Au delà des avantages comparatifs, naturels, économiques ou politiques qui ont présidé à sa création, la permanence des grands terroirs, Bordeaux, Douro, Chianti..., est le produit d'un ou plusieurs groupes sociaux. La durabilité du terroir est dépendante de la valorisation de la rente territoriale par les sociétés qui les ont exploités et qui les exploitent, plus sûrement que des terroirs d'exception souvent mis en exergue par les agronomes. C'est donc la complexité du système géographique « terroir » qu'il faut prendre en compte pour en mobiliser tous les ressorts.

I - LE TERROIR, UN SYSTEME GEOGRAPHIQUE COMPLEXE

Le terroir est toujours un espace de production bien réel, physique avec des caractéristiques propres comme tout espace géographique, et une délimitation précise (Fig.1)

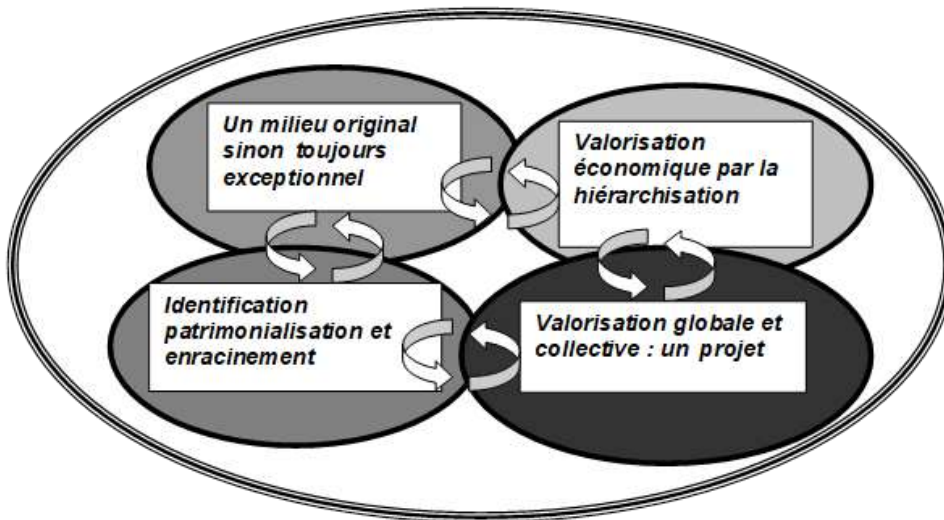


Fig 1 : Le terroir, un système géographique complexe

A - Le terroir, un milieu original sinon toujours exceptionnel

Il ne s'agit en effet nullement de nier le rôle du milieu naturel dans la construction d'un terroir et tous les terroirs correspondent à un milieu original, soit par ses composantes géo-pédologiques, soit par ses composantes climatiques soit le plus souvent les deux. Pour être déterminantes dans le choix des productions retenues, ces composantes physiques ne sont qu'un des éléments du terroir agricole et la caractérisation de l'espace de production est bien souvent dépendante de la délimitation du terroir par les organisations humaines. Le terroir devient donc territoire et dès lors une question s'impose : à partir de quand, le territoire devient terroir ?

Nous retenons trois conditions, toutes incontournables, même si la troisième nous paraît largement déterminer les deux autres, comme elle participe à la caractérisation spatiale d'ailleurs. La première relève de la composante socioculturelle.

B - Le terroir, un enracinement dans un milieu

La délimitation d'un terroir fait à peu près toujours référence à une identité avec valorisation globale et collective dans un contexte régional. C'est la force des

identités et des appartenances locales qui le plus souvent fait la pertinence du terroir avec (re) construction d'une longue évolution séculaire et valorisation d'une dimension patrimoniale. Cet enracinement culturel a été très clairement mis en exergue par les sociologues (Bérard, 2004) et l'inscription au patrimoine mondial de paysages culturels viticoles par l'UNESCO en rappelle la pertinence. L'enracinement du terroir se concrétise dans une symbiose de plus en plus forte entre le produit et le paysage où il est produit.

Mais cet encrage territorial n'a de sens que s'il s'articule sur la valorisation de la rente territoriale ainsi créée.

C - Le terroir, la valorisation d'une rente

Le terroir est, à l'origine, création d'un espace économique, celui d'un bassin de production alimentant un marché. Le terroir est donc valorisation économique d'un espace (le vignoble par exemple) et d'un produit (un vin). Cette valorisation économique engendra très tôt une hiérarchisation. Déjà au Moyen Age, chaque producteur voulait être le meilleur de la Chrétienté !...

Le terroir est donc toujours un territoire de production mais une production de qualité. Il est valorisation globale et collective dans un contexte « régional » d'abord, mondial ensuite, alors que le château apparaît davantage comme un repli identitaire sur la « propriété »¹. Et cette valorisation collective ne peut durer dans le temps long que dans la mesure où le groupe qui porte le terroir est capable de gérer son projet de développement durable, ce qui implique que ce groupe soit en mesure de maintenir sa cohésion et son influence au sein de l'instance socio politique locale.

Ainsi le terroir est le lieu d'expression de la volonté d'un ou plusieurs groupes sociaux.

D - Le terroir, un espace de projet collectif

Nous avons montré le poids des facteurs humains et sociaux dans la genèse et la permanence des grands vignobles de l'Europe, dans leur durabilité. D'essence le plus souvent urbaine, le succès initial d'un vignoble est lié à l'existence d'avantages comparatifs, davantage déterminés par les aléas de la conjoncture internationale du moment que par des données naturelles exceptionnelles. La position commerciale acquise ne peut durer que par la mise en place d'une efficace protection de la rente territoriale sur un espace délimité. La durabilité de celle-ci est alors essentiellement liée à la société qui la porte (Hinnewinkel, 2004).

Quant aux terroirs qui le plus souvent composent ces grands vignobles, leur naissance est le plus souvent le fait de la concurrence, interne comme externe. Elle est le fruit de phénomènes de distinction qui conduisent à l'établissement de hiérarchies et génèrent une fragmentation territoriale des vignobles. Pour reprendre l'exemple du vignoble bordelais, cette fragmentation fut à l'origine d'ordre juridique avec les Privilèges des vins de Bordeaux. La diversification de la demande avec l'arrivée des marchands hollandais induisit une fragmentation nouvelle à l'intérieur du bassin d'approvisionnement de la place de Bordeaux. L'avènement de la qualité à partir du 17^{ème} siècle fut à l'origine d'une nouvelle fragmentation du vignoble entre une viticulture paysanne productrice de vins courants et une viticulture bourgeoise et aristocratique orientée vers des vins plus « distingués » et surtout « distinguant »².

Cette naissance de la qualité apparaît ainsi bien peu liée à la sélection de terrains privilégiés (thèse agronomique) mais à la concurrence des vins forts, à la démocratisation de la consommation et, conséquence, à l'émergence de phénomènes de distinction. La naissance de la qualité est ainsi le fruit de la volonté d'hommes qui s'appuyèrent sur un long passé vitivinicole et commercial. Qui du

bourgeois producteur ou du négociant en est le père ? Les deux sans doute, si l'on suit la thèse de l'analyse systémique et stratégique.

Cette logique de la « distinction » s'est en effet construite autour d'argumentations souvent complémentaires où l'on retrouve les savoirs et les savoir-faire d'une part, les terroirs agronomiques de l'autre. Selon les lieux et les époques, l'un ou l'autre l'emportait. Ils sont en fait indissociables mais rarement, pour ne pas dire jamais, le terroir n'apparaît, sauf peut-être à l'époque contemporaine, comme la source de la renommée.

Ces terroirs identifiés, il fallut les faire durer, face aux incertitudes de la conjoncture, face à la concurrence, face aux tentatives des négociants d'accaparer l'essentiel de la plus value aux dépens des producteurs. La survie d'un terroir, sa durabilité apparaît ainsi largement fonction de la capacité des producteurs à organiser leur défense. Les histoires des vignobles de Porto comme de Bordeaux, de Champagne et bien d'autres en sont des preuves manifestes. Les appellations d'origine, et donc les terroirs sont des constructions « syndicales ». Elles sont, avant la lettre, des projets collectifs de développement pour un territoire local de production, soit un terroir. C'est ce projet collectif, celui des Bourgeois de Bordeaux comme des viticulteurs du Douro, qui, au fil du temps long, a permis à la rente d'appellation de devenir rente territoriale à travers les conflits avec le négoce pour fixer la production contre les velléités de délocalisation.³

Alors l'avenir des terroirs dépend de la bonne gestion de ce conflit. Lieu de la « cohérence des acteurs » du système, le terroir se définit avant tout comme un lieu des médiations entre les des projets collectifs des groupes d'acteurs qui animent le système, ainsi que le souligne le doc.3. Et c'est en renforçant le projet collectif que l'on assurera le meilleur avenir aux productions de qualité. Se pose dès la question de la gestion d'un terroir.

2 – FAIRE VIVRE LE TERROIR

Faire fonctionner le terroir revient donc à gérer des mécanismes de coopération, réguler les jeux entre tous les acteurs du système les partenaires mais aussi avec l'environnement incluant le Politique qui peut modifier les règles et susciter de nouveaux jeux dans les situations de crise. Faire vivre le terroir revient à mettre en oeuvre des médiations pour gérer la complexité du système.

A - Gérer la complexité du terroir

Le terroir n'est pas seulement un sol viticole dont il faut s'inquiéter du devenir face aux agressions des modes de mise en valeur. Le terroir n'est pas seulement un climat dont il faut anticiper les modifications dans les décennies à venir. Il n'est pas davantage la seule mise en relation de ces deux facteurs, mais interactions de ceux-ci avec les savoir-faire et donc les hommes. C'est le sens de la définition en cours de rédaction au sein d'un groupe de réflexion INRA/INAO⁴. Il y a dans les propositions en cours un recul majeur par rapport au dogme des lendemains de la seconde guerre mondiale où régnait l'impérialisme pédologique. La prise en compte des données culturelles au cœur desquelles figurent les savoir faire est une avancée fondamentale pour le travail des experts chargés d'évaluer les demandes de reconnaissances de terroir.

Mais pour faire vivre le terroir – et non seulement le défendre – les acteurs ne peuvent se satisfaire de considérer, en plus des composantes techniques (agronomiques comme œnologiques), les seules composantes économique (valeur centrale de l'agriculture productiviste), et culturelle (trop souvent repli sur le passé). La composante sociale, l'organisation des acteurs du terroir qui prennent part au

projet de développement local durable est vitale. Elle est la seule compétente pour maintenir en vie le système en ménageant l'ouverture, la dynamique indispensable. Les difficultés actuelles des vignobles français ne sont elles pas avant tout une preuve de l'immobilisme dans lequel était maintenu la filière ?

Alors gérer la complexité du terroir ne revient-il pas à prendre en compte le système des acteurs comme ressort n°1 du système global, plus que le spatial, le culturel ou l'économique ?

C'est alors à la **gouvernance du terroir** qu'il faut s'attacher. Et définir le terroir implique alors de **prendre aussi en considération son mode de gouvernance**. Pour assurer la durabilité il faut associer au concept de terroir toutes les caractéristiques d'une gouvernance, véritable pouvoir partagé et troisième voie de la gestion publique fondée sur une logique entrepreneuriale, avec redéfinition des rapports entre les pouvoirs publics et les administrés, mais aussi entre le local et le central.

Ce processus de l'action collective décrit souvent comme un changement de style de gouvernement⁵ apparaît comme une constante, dès l'origine des terroirs, dans les analyses géohistoriques conduites sur les terroirs vitivinicoles où la gouvernance paraît être une réalité déjà très ancienne et une preuve, parmi d'autres, de la valeur de modèle du terroir comme mode de gestion contemporaine des espaces ruraux⁶. Ce sont les acteurs qui ont structuré et structurent véritablement le terroir car ils gèrent les interrelations entre toutes les composantes du système.

La question de l'avenir du terroir devient dès lors celle de la gouvernance locale de la production dans le cadre d'une politique publique qui, de nationale, est devenue européenne et qui demain sera sans doute mondiale.

B - Quelle gouvernance locale ?

Ce pose dès lors la question du lieu du pouvoir. Où sont et surtout où seront les véritables **pouvoirs décisionnels** ? Dans le terroir ? À Paris ? A Bruxelles ? Dans les nombreuses récriminations des acteurs, le poids du « centre » est toujours vécu comme un obstacle alors même que les filières agricoles sont très largement autogérées. Ce vécu qui paraît en contradiction avec la réalité paraît lié essentiellement à un mauvais fonctionnement des instances locales où seuls quelques acteurs impliqués prennent leur part dans la gestion du système. La majorité silencieuse observe et manifeste mais participe peu. Or l'avenir des terroirs passe par la responsabilisation des acteurs locaux et dans la nouvelle loi, le rôle des collectivités locales est fondamental. Or une fois encore cette loi est vécue comme une contrainte car elle ne correspond pas à un projet des communautés de producteurs concernés ou des collectivités incluant les producteurs. Nous retrouvons la question de la démocratie locale. C'est en suscitant des ODG, organismes de défense (!) et de gestion, **dynamiques**, responsables dans tous les sens du terme, réactifs et donc décisionnels, y compris dans des choix menaçant le vie du terroir, que l'on permettra aux plus grand nombre de terroirs de vivre. L'avenir des terroirs, et la diffusion du modèle dans le monde requiert des systèmes **ouverts** sur des projets plutôt que fermés sur des règlements, **offensifs** plus que protégés, des OOG (organisme offensif de gestion) plus que des ODG.

Sans doute aussi cela implique une plus **grande rigueur dans la gestion de la marque collective qu'est l'appellation d'origine contrôlée par les syndicats de producteurs** : l'assurance de la qualité est devenue un enjeu désormais incontournable et la mobilisation du plus grand nombre des adhérents est le véritable enjeu pour une nécessaire adaptation stratégique. Mais il n'est pas douteux aujourd'hui que l'existence des terroirs repose sur celle **d'une politique publique**,

dont le bras en France est **INAO**. On lui reproche un fonctionnement très administratif et surtout une certaine ingérence dans les affaires locales, sous-entendu un poids trop important dans la gouvernance des terroirs. « *Ne jetons pas l'INAO avec l'eau du bain* » devait lancer René Renou, président de l'INAO en 2000. Ce serait en effet la pire des solutions. L'existence de l'Institut a été et reste un atout incontournable du succès des terroirs. Il reste le seul garant du respect de la politique publique mise en œuvre depuis le début du 20^{ème} siècle. L'enjeu est aujourd'hui de bien fixer les missions de ses agents dans le respect des responsabilités qui seront confiées aux ODG.

Par ailleurs **promouvoir l'agriculture de terroir** à l'européenne sous-entend le renforcement incontournable de l'organisation de la filière. Au moins autant que l'émergence de grands opérateurs, comme le suggère le rapport Berthomeau⁷, seule **l'amélioration de l'efficacité des interprofessions vitivinicoles**, voie originale de cogestion de la filière par la profession, est capable de maintenir compétitifs les vignobles européens. Sans doute la solution passe-t-elle par des regroupements comme cela vient de se faire dans la vallée de la Loire ou en vallée du Rhône : il faut regrouper les moyens financiers pour lutter à armes égales avec les grands opérateurs anglo-saxons.

Cette réflexion sur l'organisation interprofessionnelle de la filière vitivinicole est une des clés de la réussite des vignobles traditionnels européens face aux difficultés annoncées. Après une longue période d'euphorie, l'avenir n'est plus aussi assuré et c'est par le renforcement de sa spécificité, de sa culture vitivinicole et de son organisation, donc de ses terroirs que l'Europe assurera celui-ci. Si dans le passé, la protection de la rente a été subordonnée à la territorialisation (Aquitaine anglaise, privilèges de Bordeaux, Pombal, Toscane, 1905...) à toutes les échelles, aujourd'hui, dans la mondialisation, l'avenir de la viticulture européenne repose sur **la promotion de cette dimension territoriale**, donc du terroir, avec ce qui le sous-tend, lui donne du sens, la gouvernance collective dans le cadre d'une politique publique. Le terroir ainsi mobilisé devient tout à la fois une arme pour la défense d'un patrimoine collectif, pour le maintien de campagnes vivantes et pour la promotion du vin. Projet de développement local durable, il paraît largement porteur d'avenir.

3 – LE TERROIR, UN SCENARIO D'AVENIR

L'agriculture de terroir est généralement considérée comme un des scénarios pour l'agriculture de demain aux côtés :

- d'une agriculture pilotée par la puissance publique pour maintenir l'activité de régions rurales isolées,
- d'une industrie agroalimentaire dominée par l'industrie,
- d'une agriculture de services fondée sur la multifonctionnalité gérée par les collectivités locales pour assurer notamment l'entretien des espaces et des paysages, l'agriculture de terroir offre une alternative efficace⁸

Dans ce concert des possibles pour l'agriculture du 21^{ème} siècle, quels sont les atouts de l'agriculture de terroir face à ses concurrents ?

A - Les avantages comparatifs du terroir

Ils sont de quatre ordres, correspondant chacun à l'une des quatre grandes composantes du système.

De l'ordre du spatial d'abord avec un ancrage local, territorial même si l'on retient comme modalité du terroir, celle qui met en exergue comme nous le faisons le rôle essentiel des systèmes d'action. L'une des concrétisations majeures en est le paysage devenu aujourd'hui un des emblèmes du terroir.

De l'ordre de l'économique ensuite avec une relative réussite lui confère une certaine fiabilité. Alors que la viticulture de qualité est une des activités agricoles les moins subventionnées, son succès en Europe est sans conteste porteur d'avenir comme modèle d'agriculture de terroir. Sur les marchés contemporains, la rente territoriale est, aujourd'hui comme hier, synonyme d'une plus value satisfaisante dans la plupart des cas pour assurer la pérennité des exploitations.

De l'ordre du culturel également, l'ancrage du terroir dans le temps, souvent synonyme d'ancrage identitaire, et qui, joint au localisme spatial, lui confère un positionnement idéologique porteur dans la mondialisation.

De l'ordre du social surtout. Nous l'avons déjà noté, l'agriculture de terroir repose en grande partie, non pas sur des milieux exceptionnels, mais sur des **organisations sociales** dont il s'agit de renforcer le fonctionnement démocratique dans le cadre d'une nouvelle gouvernance mondiale.

Mais responsabiliser les seuls groupements de producteurs ne comporte-t-il pas un risque pour la société locale? Le terroir est en effet toujours un patrimoine collectif, celui d'une société et pas seulement celui des producteurs. Les terroirs vivent et meurent, comme tous les organismes et leur durabilité est toujours le fruit d'une œuvre collective, celle de tous les acteurs territoriaux, producteurs mais aussi marchands, politiques et associatifs... L'avenir des terroirs, leur **gouvernance locale**, dans le cadre de l'espace de production passe par l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté territoriale. Promouvoir un terroir doit être un projet local de société. Il doit reposer sur des organisations capables de porter ce **projet** que doit avant tout être le terroir. Promouvoir un terroir ne peut être abandonné aux seuls « techniciens de la production ». Il doit être projet global du territoire qui le porte jusqu'à s'identifier à lui.

Ainsi considérés, les terroirs, tout à la fois projet de valorisation de la rente, action collective organisée et constructions territoriales sous leurs différentes déclinaisons nationales, sont une forme moderne de gestion des espaces de production agricole, un modèle d'adaptation non seulement agricole mais aussi social à la mondialisation (rôle de la concertation, de la participation, de la négociation de tous les partenaires dans la définition et des objectifs et des moyens de les atteindre par des acteurs impliqués). Ce peut être un exemple de la nouvelle gouvernance locale dans la mondialisation, une solution d'avenir à haute valeur démocratique pour l'agriculture européenne et mondiale.

Ainsi interprétés, les terroirs deviennent le lieu de la meilleure valorisation de la **proximité** avec les phénomènes de territorialité qu'elle engendre. Ils alors un des acteurs majeurs de la construction des territoires ruraux. Le terroir devient dès lors une des modalités de cette « *autre vision de la cohérence nécessaire des acteurs que sont le territoire, l'économie, le socio-culturel et le politico-administratif ... [un lieu] d'invention des médiations entre organes et organismes, unité et diversité, présent et durée, économie et société, village et espace rural, local, national et mondial* »⁹ Il **devient le lieu d'une modalité démocratique et donc participative** du fonctionnement de notre société. Il est ainsi une alternative sociale aux dynamiques libérales. Le terroir est un projet de société dont l'avenir conditionne celui des produits géographiques.

B - Le terroir, avenir des productions « géographiques »

L'Europe a, au fil du temps, peaufiné une image de produits de terroirs, des **produits géographiques fondés sur la tradition et les savoir faire de ses acteurs au moins autant que sur la typicité des espaces qui les portent**. Cette image de produits de qualité, uniques et différenciés est à conserver, à développer pour

continuer à valoriser au mieux un patrimoine agricole qui jusqu'ici a globalement été porteur. Elle paraît, à l'heure de la maladie de la vache folle, en phase avec la demande des consommateurs européens et de plus en plus mondiaux.

La représentation du terroir, construction sociale dans la durée, apparaît comme un des actifs majeurs des vignobles des vieux pays producteurs européens. Ce sont ces constructions sociales dans le temps long qu'il faut aujourd'hui valoriser. Dans le domaine vitivinicole, la notoriété du château, terroir individuel, construction sociale individuelle ne peut seule assurer l'avenir des vignobles européens face aux wineries du nouveau monde viticole. Le château a besoin de la marque collective qu'est l'appellation. En effet que représente-t-il comme moyen de pression auprès de l'OMC, comparé aux grands trusts de l'agro-alimentaire, chantres de la déréglementation ?

Conforter les vins géographiques implique d'abord, nous l'avons souligné, le **renforcement de la gouvernance locale** dans le cadre de la mondialisation, vécue comme une nouveauté à laquelle il faut s'adapter, avec l'élargissement du champ géographique de la gestion. Mais si seul un traitement mondial des problèmes permet de délimiter le champ du marché et l'application contrôlée de règles communes, les politiques de proximité prennent dans ce cadre toute leur pertinence. Appuyées sur une démocratie locale améliorée par une plus grande mobilisation, partant des préoccupations des producteurs sans théoriser, elles deviennent **projet du terroir**.

CONCLUSION

Expression de la personnalité d'un groupe d'acteurs à l'œuvre pour faire d'un produit une **véritable signature du territoire, le terroir devient bannière, signe distinctif** en respectant les principes fondamentaux d'appartenance et d'identité. L'avenir du terroir paraît aujourd'hui essentiellement lié aux synergies avec les politiques de développement local, tant il est devenu un puissant outil de mobilisation et d'ancrage local.

BIBLIOGRAPHIE

- AURIAC F., (1983), *Système économique et espace*, Paris, Economica, 211 p.
BERARD L., MARCHENAIS Ph., 2004, P. *Les produits de terroir ; entre cultures et règlements*. Paris, CNRS-éditions, 239 p
DI MEO G., (2005) *L'espace social, Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, 304 p.
DION R., (1977), *Histoire de la vigne et du vin en France*, Flammarion, Paris, 768 p. (réédition de l'édition de 1959)
FRIEDBERG E., (1993), *Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée*, Paris, Les Editions du Seuil, 423 p.
HINNEWINKEL JC, (2004), *Les terroirs viticoles, origines et devenirs*, Editions Féret, Bordeaux, 228 p.
HINNEWINKEL JC, (2005), *Système d'action et fragmentation géographique : le vignoble des Graves*, in *L'espace social, Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, p. 169-187

NOTES

¹ Garrier G., Introduction aux deuxièmes rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes », Beaune, 14 avril 2007

² Elias N., *La civilisation des moeurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, 245 p.

³ Hinnewinkel JC., Géohistoire et vignobles, à paraître in *Sud-Ouest européen*

⁴ Flutet G., Terroir : pour une définition opérationnelle au service du développement durable, dans ce volume

⁵ Gaudin JP., *Gouverner par contrat, l'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, 233 p.

⁶ Hinnewinkel JC., Géohistoire et vignobles, à paraître in *Sud-Ouest européen*

⁷ Berthommeau J., *Rapport au Ministre de l'Agriculture sur la filière vin française*, 11 juillet 2001

⁸ Charvet JP, Introduction au colloque « Le devenir de l'agriculture et des espaces ruraux », Châteauroux, 7-8 décembre 2001

Pisani E., *Réflexions*, texte lu par JP Charvet en ouverture du colloque « Le devenir de l'agriculture et des espaces ruraux »

⁹ Pisani E., *Réflexions*, texte lu par JP Charvet en ouverture du colloque « Le devenir de l'agriculture et des espaces ruraux », Châteauroux, Presses Universitaires d'Orléans, 2003